



**RÉSEAU
DES INGÉNIEURS
DU QUÉBEC**

**NOTES ETIENNE COUTURE, ING.
PRÉSIDENT DU RÉSEAU DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC**

**ALLOCUTION DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DU
COMMERCE INTERNATIONAL SUR UN ACCORD DE LIBRE-
ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LA CORÉE DU SUD**

13 décembre 2007

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés membres du comité permanent du Commerce international, bonjour. Nous sommes heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour vous présenter le point de vue du Réseau des ingénieurs du Québec au sujet de la mise en place d'un possible accord de libre-échange entre le Canada et la Corée du Sud. Nous vous remercions de votre invitation. Avant de débiter, permettez-moi d'abord de vous présenter brièvement le Réseau des ingénieurs du Québec.

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif qui regroupe les 50 000 ingénieurs du Québec. Ceux-ci oeuvrent dans tous les champs d'activités liés à l'ingénierie. La mission de l'organisation est de servir les intérêts communs des ingénieurs. À cette fin, notre organisme fait la promotion publique de leurs intérêts et offre aux ingénieurs ainsi qu'aux étudiants en génie des services liés à la carrière et des avantages commerciaux.

En matière d'affaires publiques, le Réseau des ingénieurs du Québec s'intéresse grandement aux pressions de la mondialisation et à leurs effets. Nous avons réalisé deux importantes études à ce sujet et plus particulièrement en regard du travail des ingénieurs. C'est à travers les conclusions et les balises de celles-ci que nous vous présenterons notre analyse sur l'éventuel accord de libre-échange entre la Corée du Sud et le Canada.

Pour bien vous situer, en novembre 2006, notre organisation dévoilait une étude inédite portant sur la délocalisation des emplois en ingénierie au Québec.

Récemment, le Réseau des ingénieurs du Québec rendait publique une deuxième étude portant cette fois sur l'avenir du secteur industriel québécois et nous serions heureux d'en discuter avec vous dans un autre temps.

En ce qui a trait à la signature d'accords de libre-échange, le Réseau des ingénieurs du Québec est en faveur au niveau du principe. En effet, les ingénieurs croient que le Canada et le Québec ont plus à gagner qu'à perdre dans la mondialisation. Cela va de soi, pourvu que l'ouverture se fasse de manière équilibrée, c'est-à-dire que les efforts visant à développer notre économie aillent de pair avec les efforts déployés pour rendre nos entreprises plus compétitives. De même, et c'est ce qu'indiquent nos études, à partir du moment où on ne peut se soustraire à la mondialisation de l'économie, alors il faut tenter d'en tirer le meilleur parti.

Ceci étant dit, les ingénieurs sont des gens pratiques qui, dans le cadre de leur travail, doivent savoir où ils s'en vont pour obtenir les résultats visés. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils proposent entre autres la mise en place d'une politique industrielle forte et cohérente au Québec avec des objectifs précis pour que le secteur industriel puisse s'adapter plus rapidement à la situation critique que nous vivons actuellement. Aussi, pour ce qui est de l'accord de libre-échange potentiel entre le Canada et la Corée du Sud, les ingénieurs se demandent pourquoi un accord avec ce pays et pourquoi à ce moment-ci?

En effet, au-delà du principe que l'ouverture des marchés par le libre-échange est bénéfique aux économies visées, quel est le plan d'action global du gouvernement fédéral en matière d'ouverture des marchés étrangers pour nos entreprises et est-il cohérent?

Une partie de la réponse se trouve dans le plan économique du gouvernement qui se nomme *Avantage Canada* et dont un des éléments clés est la Stratégie commerciale mondiale. À la lecture de celle-ci, on constate que la stratégie vise d'une part à mener à terme les négociations actuelles d'accords de libre-échange et que, d'autre part, elle vise également la conclusion d'accords régionaux et bilatéraux au chapitre du commerce, idéalement avec nos partenaires de l'ALÉNA.

En juin dernier, le Canada signait un accord de libre-échange avec les membres de l'Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse). Il s'agit du premier accord de libre-échange signé par le Canada depuis six ans. Le Canada vient par ailleurs de lancer des négociations de libéralisation du commerce avec la Colombie, le Pérou et la République dominicaine. Il entame ou poursuit des discussions similaires avec le CA4 (Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua) de même qu'avec les pays de la communauté des Caraïbes (CARICOM). Le Canada espère conclure des accords de libre-échange avec la Corée du Sud et Singapour, il négocie des accords de protection des investissements avec la Chine et l'Inde et il a engagé des pourparlers en ce sens avec le Vietnam et l'Indonésie.

Bref, devant ces faits, le Réseau des ingénieurs constate que la vision globale du gouvernement en matière d'ouverture des marchés pour nos entreprises est de poursuivre ce qui avait été entrepris et de continuer dans la voie de la libéralisation

des échanges commerciaux avec les pays intéressés et, idéalement, avec ceux de notre continent. Ceci est bien, mais insuffisant du point de vue des ingénieurs. Selon nous, il y aurait lieu de prioriser davantage les pays ou régions avec qui le Canada devrait entamer ou poursuivre des accords de libéralisation du commerce, et ce, dans le but de favoriser l'adaptation de nos entreprises dans le contexte économique actuel. Au Québec, je vous rappellerai que plus d'un emploi sur cinq a été perdu dans le secteur manufacturier depuis cinq ans.

Aussi, à la suite de la réalisation de son étude sur l'avenir du secteur industriel, le Réseau des ingénieurs du Québec a déterminé deux axes prioritaires d'interventions au chapitre du développement du commerce pour nos entreprises. Le premier est de faciliter les échanges commerciaux sur l'ensemble du territoire canadien pour accroître le marché des entreprises du secteur industriel. Trop de barrières interprovinciales subsistent encore aujourd'hui.

Pour ce qui est du deuxième axe, le Réseau des ingénieurs du Québec croit que le Canada devrait poursuivre prioritairement et activement des négociations visant l'établissement d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne. En effet, nous sommes en accord avec la demande et les démarches du premier ministre Charest pour de la réalisation d'un tel accord. Le marché européen est un des plus gros et des plus riches marchés de la planète.

La demande pour les produits étrangers est élevée et une telle entente pourrait entraîner une hausse des exportations canadiennes de 2,4 milliards \$ par année. De plus, un tel accord pourrait développer des emplois de haut niveau et mieux permettre à nos entreprises de concurrencer les pays en émergence. Mais encore, les

charges sociales, les charges environnementales et le niveau des salaires dans l'Union européenne sont similaires à ceux qu'on retrouve ici.

Comme on l'a vu par le passé, nos entreprises peuvent concurrencer avec des entreprises qui jouent selon les mêmes règles du jeu. Aussi, pour éviter d'affronter la concurrence à armes inégales, le Réseau des ingénieurs du Québec recommande au gouvernement fédéral de ne pas libéraliser davantage le commerce avec les pays qui obtiennent un avantage économique indu par le non-respect de l'environnement, des droits humains, des droits du travail dont l'exploitation du travail des enfants, de la liberté d'association syndicale, de la propriété intellectuelle et de l'absence de lutte vis-à-vis de la contrefaçon.

En ce qui a trait à la Corée du Sud, ce pays est considéré comme la 11^e puissance économique de la planète et elle n'est plus associée aux pays en développement, mais bien aux pays développés. De même, sur le plan du respect des droits humains et autres, on ne peut l'accuser de ne pas respecter des règles de base minimales.

Cependant, la question demeure : est-ce que le Canada devrait quand même aller de l'avant avec un accord de libre-échange avec ce pays?

Les États-Unis et la Corée du Sud ont signé le 2 avril dernier un accord de libre-échange, le plus important pour les Américains depuis l'ALÉNA. Le Canada a un traité de libre-échange avec les États-Unis et ceux-ci sont notre plus gros partenaire commercial. Aussi, la logique voudrait que le Canada aille de l'avant dans la conclusion d'un accord de libre-échange avec la Corée du Sud. En effet, le Canada se trouve actuellement dans une situation où il est à la remorque des États-Unis.

Aussi, si rien n'est fait, cela permettra éventuellement aux entreprises américaines de jouir d'un avantage économique important sur le marché coréen contrairement à nos entreprises. Cependant, cette situation met beaucoup de pression sur les négociateurs canadiens, car si le Canada signe un accord de libre-échange avec la Corée du Sud, celui-ci devra être au moins aussi bon que celui signé entre les États-Unis et la Corée.

Sur le plan économique, plusieurs questions restent en suspens quant à savoir si le Canada devrait signer un accord de libre-échange avec ce pays. Une question centrale est de savoir si un accord de libre-échange avec la Corée du Sud va dans le sens de nos intérêts, notamment pour le secteur industriel. Selon les données de Statistiques Canada, la balance commerciale du Canada avec la Corée du Sud a été déficitaire pendant huit ans entre 1994 et 2003. En proportion de la valeur totale des échanges de marchandises avec la Corée du Sud (importations et exportations), le déficit commercial est passé de 6 % en 1994 à 46 % en 2003. Le déficit commercial continue de se creuser; il a augmenté de 68 % entre 1998 et 2006. En 2006, le déficit de la balance commerciale s'élevait à 2,5 milliards \$. Déjà avec les barrières à l'entrée au commerce, les produits coréens parviennent facilement à percer le marché canadien. Pendant ce temps, nos produits ont de la difficulté à percer le marché coréen.

L'ouverture des marchés à ce moment-ci entraînerait logiquement une augmentation des importations de Corée. La majorité des produits expédiés au Canada par les entreprises sud-coréennes sont des produits à haute valeur ajoutée comme les automobiles, les téléviseurs, les magnétoscopes, les électroménagers et les semi-conducteurs. Nous achetons leurs produits hautement manufacturés tandis que les

Coréens nous achètent, pour une bonne proportion, de la pâte de bois, du charbon et de l'aluminium, soit des produits peu ou pas manufacturés et de moins grande valeur ajoutée. Nous sommes déjà perdants au change sur le plan de la quantité (on vend moins) et nous le sommes aussi sur le plan de la valeur ajoutée (on vend moins de valeur ajoutée).

Ceci mène à d'autres questions importantes qui sont « pourquoi nos entreprises vendent moins en Corée que les entreprises coréennes ici » et « pourquoi ne vendent-elles pas des produits à plus haute valeur ajoutée? » Il faut changer cette situation et travailler auprès de nos entreprises pour qu'elles soient présentes en Corée et ailleurs dans le monde. Pour ce faire, il faut soutenir davantage et mieux nos entreprises.

Il faut notamment augmenter le nombre d'entreprises exportatrices, la quantité, la valeur, la diversité et la fréquence de leurs exportations.

Pour ce faire, il faut augmenter la productivité générale de nos usines. Il faut développer une vision commune du développement de nos entreprises par le biais d'une politique industrielle forte et cohérente dont le prolongement pourra se répercuter sur nos échanges commerciaux internationaux.

Réaliser un accord de libre-échange avec la Corée du Sud ne signifie pas, par ailleurs, que le Canada pourra se reposer sur ses lauriers. Il devra au contraire avoir son partenaire coréen à l'œil. Actuellement, la Corée n'a pas bonne réputation en matière d'ouverture aux produits étrangers et de liberté de commerce. Il faudra que le Canada s'assure que la Corée change son comportement actuel en cette matière

s'il ne veut pas que le commerce se fasse à sens unique, c'est-à-dire de la Corée vers le Canada.

En effet, l'Index of Economic Freedom 2007 classe la Corée du Sud au 89e rang en matière de liberté de commerce derrière entre autres le Kenya, la Mongolie et la Birmanie. On peut y lire sur la liberté de commerce de la Corée du Sud (en anglais) :

« South Korea's weighted average tariff rate was 7.9 percent in 2005. Prohibitive tariffs, non-transparent and restrictive regulations and standards, import restrictions, import taxes, weak enforcement of intellectual property rights, export subsidies, and services market access barriers add to the cost of trade ».

Quand on parle de protection de la propriété intellectuelle bafouée, ça vient nous chercher en tant qu'ingénieurs, car c'est nous qui sommes au cœur du développement des innovations.

Par ailleurs, comparativement, le Canada se classe en cinquième position en matière de liberté de commerce sur les 157 pays recensés par cet index. Aussi, on a beau avoir un accord de libre-échange qui élimine les tarifs, si les barrières non tarifaires subsistent et si la Corée n'adhère pas à l'esprit du libre-échange, alors les entreprises d'ici ne pourront pas en bénéficier.

En conclusion, le Réseau des ingénieurs du Québec n'est pas contre la mise en place de zones de libre-échange, pas plus qu'il est contre un accord de libre-échange avec la

Corée du Sud. Cependant, les ingénieurs québécois pensent qu'un accord de libre-échange avec la Corée du Sud devrait remplir certaines conditions à savoir :

- S'insérer dans une vision plus précise du Canada en matière de libéralisation de ses échanges commerciaux sur la scène internationale;
- Être aussi avantageux ou plus avantageux que l'accord de libre-échange signé entre la Corée et les États-Unis;
- Inclure des engagements de la Corée visant à éliminer ses obstacles à la liberté de commerce pour faire en sorte que la lettre et l'esprit du traité soient respectés;
- Être accompagné d'un engagement formel du gouvernement de soutenir davantage les entreprises canadiennes et particulièrement celles du secteur industriel pour qu'elles développent une plus grande présence sur les marchés internationaux.

Monsieur le président, je m'arrêterai ici pour l'instant et je serais heureux de répondre à vos questions si vous en avez. Merci.